Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20261109-2026_11_8-DE

N° 2026.11.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-sept octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE et RENOUARD.
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLÈRE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

ABSENTE EXCUSÉE : **Mme PICOUT (donne procuration à Mme RENOUARD)**

--- ===0=== ---

REMPLACEMENT D'UN BRISE-VUE AU TERRAIN DES SPORTS

Monsieur André BOURGET, Adjoint au Maire en charge des terrains de football explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer la brande existante par une nouvelle au terrain des sports. L'épaisseur retenue par la commission est de 4/5 cm pour un poids de 8 kg par m² pour une longueur de 50 mètres.

Il présente trois devis :

Entreprise	Montant H.T.
B.H.S.	2 719,75 €
Hortalis	1 850,79 €
Kabelis	1 644,50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise KABELIS pour la somme de 1 644,50 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,



Marie-Christine COTIN.